

Régate de Schifffenen 30 mai 2021 - Plan de Protection COVID

Dans tous les cas : les personnes qui présentent des symptômes de la maladie restent chez elles et vont se faire tester.

Plan de protection

Mesures d'hygiène

Les participants peuvent se laver les mains à deux points d'eau et du désinfectant est mis à disposition à deux points supplémentaires. Les distances de sécurité de 1,5m sont gardées en tout temps. Les surfaces communes (WC, vestiaires) sont désinfectées régulièrement durant la journée.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du périmètre de la régate, en tout temps.

Participants

La manifestation est fermée au public.

Les personnes nées en 2001 ou après peuvent participer en bateau d'équipe (max 9 personnes). Les personnes nées en 2000 ou avant peuvent participer en Skiff uniquement (bateau à 1 personne).

Distances de sécurité

La manifestation est accessible par deux points d'accès contrôlés, les participants respectent les distances de sécurité de 1,5m dans l'accès à la manifestation. Les seuls endroits de la manifestation se trouvant en intérieur sont les vestiaires et les WC. Dans les vestiaires, au maximum 15 personnes peuvent y être en même temps. Les WC sont accessibles à une seule personne à la fois. Sur l'ensemble du périmètre extérieur de la manifestation, le port du masque est obligatoire.

Traçabilité

Les organisateurs collecteront les coordonnées de toutes les personnes présentes. Ainsi, si une personne est testée positive au nouveau coronavirus, la possibilité de retracer tous ses contacts étroits (traçage des contacts) est garantie. Lors de la collecte des données personnelles, les organisateurs :

- informeront les personnes présentes de la collecte et de l'usage des coordonnées.
- sur demande, transmettront les coordonnées aux autorités cantonales.
- conserveront les coordonnées pendant 14 jours, puis les supprimeront.

Informations

Les mesures de protection de l'OFSP sont affichées aux endroits clés de la manifestation.

Le plan de protection désigne une personne responsable de la mise en œuvre et du respect du plan COVID durant toute la durée de la manifestation.

Club de l'Aviron de Vevey, le 6.5.2021